

Gud. de Nassae

De heer de Nassae

28. september 1774.

28. september 1774.

2251 d

De heer de Nassae

Handwritten text on the envelope flap, likely a recipient address or name.



Double de la Lettre écrite par Monsieur.
Le Prince d'Orange au Roy de France.

Sire

La grande expectation en laquelle sont aujourd'hui tous les Princes et peuples de la Chrestienté de recevoir de la benediction de Dieu quelque grand bien et soulagement par le moyen de v're Ma.^{te} me fait congratuler avec les autres v're aduement a la couronne de France, d'une affection d'autant plus grande, que Je le reconnois estre conduit et disposé par v're singuliere faueur et providence du seign.^r lequel Je prie de vouloir maintenir v're grandeur en vng estat florissant et perdurable, la vouloir enrichir d'une gloire Immortelle, laquelle soit celebrée par toutes les parties de la terre, a l'aduanagement du nom de Dieu, et a la tranquillite et repos public pour esaller voire mesmes surpasser en toutes sortes, le lustre et la magnificence de tous les Roys v'rez precedentes, et estre mis au rang des plus Illustres et plus excellens Princes qui Jamais ont esté. Et ainsi qu'estant crainct et redouté de tous v'rez ennemis, chery et reueré de v'rez subjectz comme pere du pays v're Ma.^{te} en receuy tout l'heur et le contentement quelle pourroit souhaitter, si que grands et petits en puissent demener joye, et prier iugement pour v're estat et prosperite. Au reste en continuant la mesme affection que parcydeuant Jay fait entendre a v're Ma.^{te} auoir a son seruire, come ainsi fait que certaines occasions se presentent qui concernent non seulement le bien particulier de v're Ma.^{te} et de v're Royaume, mais aussi le repos et la conservation de la plus part de Chrestientete Jay despesché ce porteur v'rez fealle, pour scauoir si elle aura pour agreable vng negociateur moins suspect a v're Ma.^{te} qui est vng francoys naturel estant a mon seruire, nomme le Cap.^{me} de la garde, pour estre par Jelluy ayant la cognoissance des affaires de pardeca miculx delaxie et plus accoustumé de quelques points notables qui requierent vostre disouueur et mesmes par vng témoigny oral dire tel quil est. Et si v're bon plaisir est tel, afin que la

negociation soit plus autorisée qu'il plaise par mesme moyen a
vostre Ma^{te} enuoyer par ce porteur saufrandict et Pasport
tant pour aller come pour veucir a ce requiz et reçoissance. et sur
ce attendre la responce que benignement se plaira a v^{ostre}
Ma^{te} me faire.

Si en faisant tres humblement les mains de v^{ostre} Ma^{te} Je supplie
Dieu conseruer J'elle longuement en tres heureuse prosperite
Fait a Delft le xxviii^e Jour de Septembre 1574.